

Guido avait déjà courbé la tête devant Célestin et devant Boniface, pour obtenir l'absolution des censures qu'il avait encourues : fatigué des hasards de la guerre, affaibli par l'âge, occupé de la pensée de la mort, il résolut de faire une expiation solennelle de ses fautes ; c'était un temps de vie exubérante, où les sentiments de religion les plus forts et les plus ardents se mêlaient aux passions les plus fougueuses et les plus brûlantes. Le vieux comte se présente devant Boniface : au lieu de s'occuper des affaires pour lesquelles on l'avait appelé, il lui déclare que l'intérêt seul de son âme l'amène aux pieds de Sa Sainteté ; qu'il entend distinctement au fond de son cœur une voix qui l'invite à se faire chevalier de quelque ordre militaire ou religieux de St-François ; et le terrible gibelin prie humblement Boniface de lui donner des conseils spirituels. Scène admirable et digne d'être reproduite par la peinture. Le Pape fut enchanté du désir de Guido, et il le favorisa, non-seulement comme la pieuse résolution d'un pécheur converti, mais comme un moyen très-avantageux de pacification pour ses provinces. Il lui répondit qu'il l'aiderait en tout, soit qu'il voulût être religieux, soit qu'il aimât mieux être chevalier. Mais, à la réflexion, il pensa que, pour contenir cette énergie, il fallait des fers d'une bonne trempe,

et il l'engagea à choisir le froc grossier de St-François de préférence à l'épée de chevalier. Guido y consentit, et Boniface informa par lettre le Père Ministre des Frères de la province d'Ancône de cet heureux événement ; il lui apprenait que son cher fils, le comte de Montefeltro, touché de la main de Dieu et repentant de ses nombreux torts envers la mère Église, lui avait manifesté l'intention de faire pénitence et de mourir dans les saintes pratiques de la vie religieuse, ce à quoi la femme du comte avait donné son consentement, voulant elle-même s'engager par le vœu de chasteté. Puis, il prescrivait que les deux époux, après s'être consacrés à Dieu, souscrivissent un acte public de séparation ; que Guido employât une partie de ses biens mobiliers à récompenser les gens de sa maison ; qu'il assignât, sur ses terres, un revenu annuel de cinq cent livres de Ravenne à sa femme, laquelle, vu son âge avancé, était autorisée à ne point entrer dans un monastère ; le reste des biens du comte devait être confié à un gardien fidèle et déposé en lieu sûr jusqu'à ce que le pontife eût pourvu à l'usage que l'on en devait faire. Il recommandait encore au Provincial d'aller trouver Guido, et, au cas où ce dernier persévérerait dans sa pieuse résolution, de veiller à la séparation des deux époux et à l'émis-

sion de leurs vœux; enfin, Boniface demandait à être instruit, de suite et par lettre, de la manière dont les choses se seraient passées<sup>1</sup>. Guido fit profession dans le couvent d'Ancône, où il rendit son âme à Dieu, après deux années d'édification entièrement consacrées à la prière et aux bonnes œuvres<sup>2</sup>. Ainsi finit Guido, qui, selon l'expression de la Chronique d'Asti, fut le plus sage des hommes, brave, libéral, très-habile à la guerre, et qui, par son entrée chez les Frères Mineurs, mérita que personne ne pût lui être comparé<sup>3</sup>.

La même année, un personnage moins fameux que Guido par les actions d'éclat, mais d'un sang plus illustre, demanda aussi un asile à l'ordre de St-François; ce fut Louis, fils de Charles-le-Boiteux, et qui, comme nous l'avons dit, était resté en ôtage, en Catalogne, avec deux autres de ses frères. Il se sentit, pour la première fois, attiré à l'austère vie des Frères Mineurs, comme il revenait de cette province, en la compagnie de son père, après la

<sup>1</sup> Ep. Bon. Ministro prov. ord. Min. Marchiæ. ap Wading. T. X. p. 349.

<sup>2</sup> Epis. Bonif. ibid.

<sup>3</sup> Chron. Asten. cap. 23. S. R. I. T. XI. col. 489. Sapientissimus virorum fortis et largus, et callidissimus in bellando..... pœnitentia ductus, humilis et contritus, de quo vere dici potest: *non est inventus similis illi*: ordinem Fratrum Minorum intravit.

conclusion de la paix avec Jacques: les religieux furent mis les premiers dans la confiance, à son passage par Montpellier. Mais la crainte d'encourir le courroux du père, s'ils recevaient Louis dans leur institut et lui donnaient le saint habit, les empêcha de condescendre aux vœux du jeune prince. Arrivé en Italie, il trouva, à Florence, Marie de Hongrie, sa mère, qui était venue toute joyeuse à sa rencontre, accompagnée de son autre fils, Charles Martel. Privée depuis longtemps de la douce vue de son enfant et cédant à un violent transport d'amour maternel, elle se jeta à son cou pour l'embrasser et le couvrir de ses baisers; mais le saint jeune homme, gardien jaloux de sa pureté, détourne le visage, avec une sorte d'horreur, afin de se soustraire à ces marques d'affection. Surprise d'une telle réception, sa mère lui dit qu'il n'y a pas l'ombre de péché dans ces embrassements: — Je sais bien que vous êtes ma mère, répond-il les yeux baissés et le front couvert d'une rougeur virginale, mais je sais aussi que vous êtes une femme, et qu'un serviteur de Dieu n'en doit pas embrasser. — Il fut admis dans les rangs de la cléricature et ordonné sous-diacre à Rome; le diaconat et la prêtrise lui furent conférés à Naples, dans l'église de St-Laurent-Majeur. Il y habitait dans un couvent de

Franciscains, toujours appliqué aux choses spirituelles et aux sciences ecclésiastiques, quand le siège de Toulouse vint à vaquer, par la mort d'Hugues Mascaron. Boniface qui connaissait toute la maturité d'esprit et de jugement de Louis, le nomma à cet évêché. Le royal prince n'accepta qu'à la condition qu'on lui permettrait de prendre l'habit de St-François. Il obtint cette faveur et fut sacré évêque, par Boniface, à l'âge d'environ vingt-ans<sup>1</sup>. Saint-Antonin raconte les vertus dont Louis honora son épiscopat<sup>2</sup>. Grandes et nombreuses, elles durèrent peu, car le jeune et saint évêque mourut deux ans après sa consécration.

Le 7 avril, le Pape expédia un second plénipotentiaire dans les provinces d'Italie, pour y pacifier les esprits et pour joindre ses efforts à ceux de l'évêque de Pavie, qui avait reçu la même mission, au mois de janvier précédent<sup>3</sup>: son choix tomba sur Pierre, cardinal de St-Marie-Neuve. Cette sollicitude de la part de Boniface, la retraite de Guido de Montefeltro, capitaine de leur armée et le triomphe des Guelfes, engagèrent les Pisans à se jeter entre les bras du Pape; preuve non équivoque de leur confiance dans

<sup>1</sup> Wading. Ann. Min. ad. an. 1290. n. IV. V. VI.

<sup>2</sup> Chron. 3. par. tit. 24. cap. 4.

<sup>3</sup> Lib. 2. Ep. 43. Rayn. I.

la droiture de son esprit. Quoique frappés de censures par lui, à cause des irrévérences qu'ils avaient commises envers les églises, ils ne balancèrent pas à remettre le gouvernement de leur ville à ce même Boniface et à lui offrir 4,000 livres de monnaie pour la pension annuelle des magistrats qu'il y entretiendrait. On n'aurait assurément pas fait de pareilles offres à un homme ambitieux et cupide. Boniface leva les censures et accepta des Pisans le gouvernement de leur ville. Il délégua l'autorité à Élie, comte de Val-d'Elsa<sup>1</sup>, lui ordonnant de se rendre à son poste dans le mois de septembre, d'y rester pendant un an, de disposer des 4,000 livres pour ses frais de représentation, d'avoir soin d'entretenir quatre soldats, autant de juges, douze chevaux, dont six au moins propres à la guerre: il l'exhortait enfin à la prudence et à tout faire pour le bien de ses subordonnés. Le prévôt de Vence accompagnait le comte pour absoudre les Pisans de l'interdit et toucher l'amende des cinq cents pièces de monnaie, à laquelle ils avaient été condamnés en réparation de leurs fautes.

République née adulte, Venise avait échappé aux atroces folies des partis guelfe et gibelin, signe as-

<sup>1</sup> Lib. 2. Ep. 44. Rayn. 4.

suré de l'état d'enfance de la civilisation chez les peuples où elles s'exerçaient; appuyée sur de fortes constitutions républicaines, elle était guelfe; et, le dogme gibelin était pour elle, comme pour tout peuple italien jaloux de l'indépendance, l'ennemi capital. De là venait que son éternelle rivalité avec Gênes se rallumait et se manifestait par des combats, selon que le principe gibelin prédominait plus ou moins au sein de cette dernière ville, cruellement déchirée par les factions. Or, il arriva, le 30 décembre de la même année, que les Grimaldi et les Fieschi, chefs du parti guelfe, engagèrent une lutte acharnée, dans l'enceinte même de Gênes, avec les Doria et les Spinola, chefs des Gibelins. Les deux factions combattirent avec tant de rage, qu'oubliant qu'elles foulaient le sol de la patrie, elles la ravagèrent par le fer et le feu. La majesté des lieux saints ne fut pas capable de les arrêter; en sorte que les Grimaldi s'étant retranchés dans la tour de St-Laurent, leurs ennemis les y assiégèrent, et s'en rendirent maîtres en brûlant, dans l'assaut, le toit de l'église<sup>1</sup>. La Lombardie fournit son contingent à cette guerre impie et scandaleuse: des hommes partis de son sein allèrent en attiser le feu, jusqu'à ce que Conrad Spinola et Conrad Doria demeuras-

<sup>1</sup> Georg. Stella. ann. Gen. cap. VIII. S. R. I. T. 47.

sent maîtres de la place, par l'expulsion des Guelfes qui eut lieu le 7 février. A la guerre domestique succédèrent les combats avec Venise, ou plutôt les pertes que cette ville fit éprouver à Gênes, dont elle brûla les navires en Orient, et à laquelle elle enleva, après l'avoir mise au pillage, la ville de Caffa dans la Crimée<sup>1</sup>. On peut lire dans la chronique d'André Dandolo, le détail des vengeances sans gloire que ces deux républiques exercèrent à l'égard l'une de l'autre<sup>2</sup>. Le Pape voulut s'interposer entre de si furieux adversaires, et nous l'avons vu, l'année précédente, s'efforcer mais en vain de les réconcilier. Cette même année, il reprit l'œuvre de pacification, et écrivit aux Génois et aux Vénitiens<sup>3</sup> de lui envoyer des députés pour mettre fin à la guerre et faire alliance entre eux. Comme les Génois étaient les plus coupables, il leur parlait un langage plus sévère, et leur ordonnait de respecter au moins une trêve jusqu'à Pâques. Ils refusèrent de l'écouter.

Revenons aux querelles du roi de France et du roi d'Angleterre. Continuellement molesté par les habitants du pays de Galles et tenu en alerte par les Ecosais, Edouard voulait sincèrement la paix avec Phi-

<sup>1</sup> Cont. Dandul. S. R. I. 12. col. 406..

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Lib. 2. Ep. 38. 30. Ray. 5.

lippe. Il essaya de l'obtenir. La mort de Marguerite de Provence, veuve de St-Louis, sa tante et l'aïeule de Philippe-le-Bel, qui eut lieu au mois de décembre 1295, lui sembla une occasion favorable dont il s'empessa de profiter. Afin de rappeler indirectement à Philippe combien la guerre était déplorable entre deux princes si étroitement unis par les liens du sang, Edouard écrivit à tous les évêques de son royaume pour leur recommander l'âme de la feuë reine de France<sup>1</sup>, sa tante; cette pieuse attention de sa part était de nature, selon lui, à toucher le cœur de Philippe et à l'incliner vers la paix. Il comptait d'autant plus sur ce résultat que, le 1<sup>er</sup> janvier, il avait donné à deux légats de Boniface, au duc de Brabant, aux comtes de Pembroke, de Savoie de Bar et de Hollande, et à quatorze seigneurs de son royaume, pleins pouvoirs pour négocier, à Cambrai, une trêve avec Philippe<sup>2</sup>. Ce dernier fut sourd aux propositions, et continua aux dépens d'Edouard<sup>3</sup>, dans la malheureuse Gascogne, une guerre lente mais d'extermination. Edouard se dédommagea amplement de ces pertes par la vic-

<sup>1</sup> Chron. Nangii. 1295. — Rymer. Tom. I. p. 705.

<sup>2</sup> Rymer. Tom. II. p. 702. 703.

<sup>3</sup> Chron. Guill. Nangii. 1296. — H. de Knyghton. lib. III. p. 4509.

toire qu'il remporta près de Dunbar sur les Ecosais : abandonnés de Philippe-le-Bel, ils perdirent Baliol, leur roi, et la liberté : le prince fut traîné captif dans la Tour de Londres, et eux-mêmes demeurèrent vassaux du roi d'Angleterre<sup>1</sup>. Tout en poursuivant la conquête de l'Écosse, celui-ci entretenait les négociations par l'intermédiaire des légats du Pape et des autres députés que nous venons de nommer, dans le but de conclure, avec Philippe, une trêve qui durât au moins jusqu'à Noël, selon le désir de Boniface<sup>2</sup>.

La conquête du royaume d'Écosse sur lequel l'Église croyait avoir quelque droit de souveraineté, mécontenta Boniface : il en fut de même du peu de succès de ses envoyés. D'un autre côté, Guy, comte de Flandre, dont nous verrons la fille indignement emprisonnée par Philippe, lorsqu'elle allait épouser son fiancé, lui demandait justice et implorait son secours contre l'oppression des armes françaises<sup>3</sup>. Boniface exhorta donc de nouveau ses légats, dans les termes les plus pressants, à obtenir paix ou trêve. Empêcher les princes irrités de ver-

<sup>1</sup> Nicol. Trivet. chr. p. 217. — H. de Knyghton. lib. III. p. 4581.

<sup>2</sup> Rymer. Tom. II. p. 709. 710. 716.

<sup>3</sup> Spond. an. 1296.

ser le sang et d'obérer les biens ecclésiastiques; faire connaître les vues du pontife et surtout son vif désir de passer les monts, pour rétablir la paix entre les dissidents; exposer que l'épuisement de ses forces et l'impossibilité où la plupart des cardinaux étaient de le suivre, à cause de leur âge avancé, s'opposaient, pour le moment, à la réalisation de ce projet cher à son cœur; que sa présence, d'ailleurs, était réclamée par l'état de division de l'Italie, et par la guerre acharnée de la Sicile contre Charles; conseiller aux princes de lui envoyer des ambassadeurs, et de le choisir pour arbitre des motifs de leurs querelles<sup>1</sup>; tel était le fond de ses instructions aux légats. Elles furent suivies, le 13 août, d'une bulle<sup>2</sup> d'excommunication contre quiconque violerait une trêve de deux ans.

Il écrivit aussi très-chaleureusement à Édouard, à Philippe et à Adolphe, leur recommandant de s'en rapporter à lui pour l'arrangement de leurs différends. « Nous passons les nuits, disait-il au roi des romains, dans les veilles, nous nous consumons avec joie dans les fatigues, afin de vous amener à faire la paix, ou une trêve avec Édouard, roi des Anglais, et avec Philippe, roi

<sup>1</sup> Rayn. 1296. 18.

<sup>2</sup> Ibi. Crebris rumoribus.

« des Français, nos très-chers fils en Jésus-Christ; « voulant ainsi préparer et consolider le repos et « la tranquillité du peuple chrétien, et empêcher « les princes fidèles et leurs sujets de s'entre-déchirer, quand leurs glaives devraient plutôt être « tournés contre les ennemis de la Croix et employés à la délivrance de la Terre-Sainte. C'est « pourquoi nous vous avertissons, nous vous conjurons, nous vous ordonnons, par le sang de « Jésus-Christ, de ne faire la guerre ni au roi « des Français, ni à son royaume: que votre âme royale se laisse fléchir et prenne des sentiments « pacifiques; consentez du moins à une longue « trêve, durant laquelle on puisse, surtout en notre « présence, traiter efficacement de la paix avec les « ambassadeurs des parties<sup>1</sup>. »

Il résulte clairement d'une lettre de Boniface, qu'Adolphe et Édouard envoyèrent des ambassadeurs à la cour de Rome pour soumettre leurs raisons au jugement du pontife<sup>2</sup>. Quant à Philippe, aussitôt que les volontés du Pape relativement à la trêve lui eurent été notifiées, ainsi que les menaces de censures, il s'emporta, et répondit fièrement que son royaume était à lui; qu'à lui seul en apparte-

<sup>1</sup> Rayn. 21.

<sup>2</sup> Id. 29. 1296.